



Récupération heure non travaillées

Par Pepita

Je suis en CDD qui se termine à la fin du mois, je voulais solder mes congés et mon patron refuse car je n' ai pas fais toutes mes heures par manque de travail donc il veut que je récupère ses heures à la place de mes congés, en a t il le droit ?

Merci de me renseigner

Par janus2

Bonjour,

L'employeur est tenu de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas, il est malgré tout tenu de vous payer le salaire contractuel sans que les heures perdues par sa faute ne soient à récupérer.